



LA PHEROMONE N°48 MAI 2018



À venir...

- . Inauguration du rucher partenaire ville de Pont l'Abbé **le 26 mai**
- . Stage pratique « Pose de hausse et essaimage » : **le 16 juin** sur les ruchers de Dirinon et Rosporden (sur inscription)

L'EDITO

Enfin les portes de l'hiver se sont refermées, après un automne peu propice aux développements des colonies.

Le résultat est sans appel, les pertes de colonies sont importantes, pour certains d'entre vous dépassant parfois les 70%.

Je tiens à remercier ceux qui ont répondu au sondage que nous vous avons proposé. Les résultats nous donnent des chiffres très variés. Il en ressort toutefois que l'ensemble du département a été touché par des pertes, les plus importantes étant à déplorer chez les apiculteurs ne traitant pas leurs ruches contre le varroa ou utilisant le thymol ou l'acide oxalique. Résultats à affiner avec la publication ultérieure des résultats de l'OMAA.

Pour notre part, au sein du Conseil d'Administration, nous rencontrons régulièrement les élus locaux afin de les sensibiliser sur la problématique de la disparition des abeilles, de nouveaux rendez-vous sont programmés avant l'été.

Mais en dehors de ce bilan funeste, nous nous devons d'avancer sur d'autres projets :

. Les 1ères sessions de formation aux ruchers pédagogiques ont à nouveau rencontré un véritable engouement.

. Le projet annoncé lors de l'Assemblée Générale de décembre dernier est lancé sous l'appellation « CAP 2020 ». Cinq mois plus tard, l'organisation du congrès national 2020 de l'apiculture par l'AF est acquis et sera officiellement le congrès Européen de l'apiculture (l'UNAF nous a vraiment mis la barre haute), nous nous devons de tous ensemble relever ce défi.

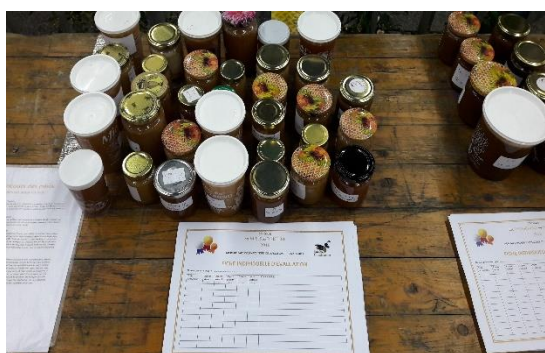
. L'autre grand projet est l'acquisition de lieux de stockage pour le groupement d'achats tant dans le nord que dans le sud du département. Pour le sud, nous arrivons déjà dans la dernière ligne droite, puisque la phase de la rédaction de l'acte de vente d'un hangar sur la commune de ST YVI (à moins de 2 km du site actuel) est en cours.

Gilbert MORIZUR

Lors du festival de l'élevage Agri Deiz qui s'est déroulé les samedi 17 et dimanche 18 mars à Morlaix, L'Abeille Finistérienne a organisé le concours « Miel et Chouchen » avec, pour cette année 2018, la création d'un règlement précisant les modalités de participation et les critères d'évaluation.

Cette organisation a, semble-t-il, été bien appréciée avec un nombre d'échantillons à la hausse ! En effet, pas moins de 81 échantillons de miel (13 de plus qu'en 2017) répartis en 5 catégories et 14 bouteilles de chouchen (4 de plus qu'en 2017) ont été présentés.

Les échantillons ont été soumis à l'appréciation de jurés connus comme Monsieur Yvon Etienne auteur- compositeur et animateur de radio et Monsieur Pierrick Le Roux professeur de cuisine au Lycée Fénélon à Brest, ainsi qu'à des apiculteurs et consommateurs.



Après dégustations et délibérations, les membres du jury ont attribué les différentes médailles. Ci-dessous le palmarès 2018 :

Catégorie miel de printemps :

- Or :** Fabien TROADEC
- Argent :** Vincent BUON
- Bronze :** Jean-Luc HASCOET

Catégorie miel liquide :

- Or :** Caroline LAMOTTE
- Argent :** Hervé LE POUAPON
- Bronze :** Gilbert PIEDNOIR

Catégorie miel de fleurs clair :

- Or :** Abeille Finistérienne (mairie de Landivisiau)
- Argent :** Fabien TROADEC
- Bronze :** Vincent BUON

Catégorie miel de fleurs ambré :

- Or :** Patrice APPERE
- Argent :** Pierre-Yves RANNOU
- Bronze :** Abeille Finistérienne (carrière CMGO - Cast)

Catégorie miel de sarrasin :

- Or :** Vincent BUON
- Argent :** Jacques LE DUIGOU
- Bronze :** Caroline LAMOTTE



Catégorie chouchen doux :

- Or :** André KERSULEC
- Argent :** Sylvain LE CRAS
- Bronze :** Claude COTTELY

Catégorie chouchen sec / demi-sec :

- Or :** "non attribuée"
- Argent :** Damien LAMOTTE
- Bronze :** Jean-Luc HASCOET

Félicitations aux lauréats et merci à tous les apiculteurs participants

- Profitant de la saison hivernale, le site internet a été étoffé : plus d'informations dans les rubriques existantes et création de nouvelles rubriques. Vous y découvrirez notamment des pages dédiées sur les thématiques suivantes :
 - Réglementation
 - Frelon asiatique
 - Concours miels et chouchens
 - Plantes mellifères

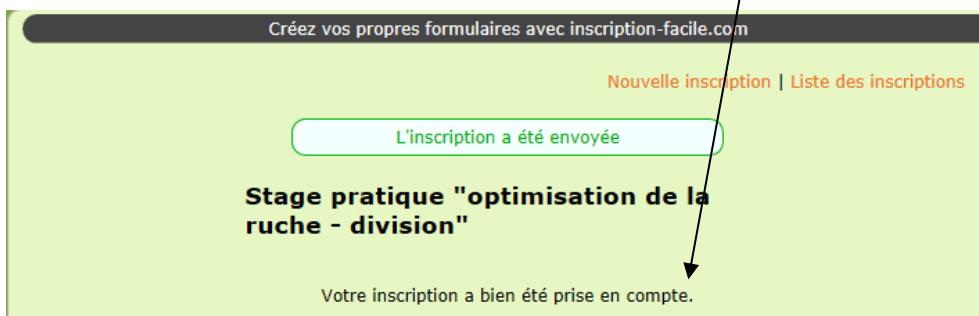
Ainsi qu'un onglet « La presse en parle ». N'hésitez pas à consulter le site : <http://abeille-finisterienne.fr>



- Nouveautés également cette année, la mise en place d'un formulaire d'inscription pour les formations afin de vous accueillir sur les ruchers pédagogiques de Dirinon et Rosporden dans les meilleures conditions et notamment de pouvoir prévoir un nombre de formateurs adaptés aux stagiaires présents.

Vous y accédez dès la page d'accueil du site internet. Une fois le formulaire renseigné, la fenêtre ci-dessous s'affiche, précisant que **vosre inscription a bien été prise en compte**.

Point important : vous ne recevez pas de mail de confirmation sur votre adresse de messagerie mais vosre inscription est bien enregistrée !



Liste « CUEILLEURS D'ESSAIMS »



Les inscriptions pour figurer sur la liste des cueilleurs d'essaims sont closes depuis le 31 mars. Toute inscription reçue au-delà de cette date ne sera pas prise en compte.

La liste est publiée sur le site internet de l'Abeille Finistérienne et transmise au SDIS et à l'ensemble des communes du département.



Actus sanitaires

En ce début de saison apicole, certains d'entre vous ont été confrontés à une bien mauvaise surprise à l'ouverture des ruches lors de la visite de printemps : des ruches vides ou des colonies décimées.

Un Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (OMAA) a été mis en place en région Bretagne et Pays de la Loire dans le cadre d'une phase expérimentale qui se tiendra jusqu'au 31 juillet 2019 en fin d'année 2018.

Les objectifs de l'OMAA sont de mieux recenser les événements de santé observés dans les ruchers de la région. Les données collectées feront l'objet d'une analyse globale permettant de caractériser l'état de santé du cheptel apicole et d'émettre des alertes en cas de recrudescence dans le temps et/ou dans l'espace de troubles anormaux. Ce dispositif devrait contribuer à la compréhension des affaiblissements et des mortalités, tant à l'échelle individuelle que collective.

Cet observatoire, financé par l'État et élaboré dans le cadre de la Plateforme nationale de surveillance épidémiologique en santé animale, permettra de simplifier et de standardiser la procédure de déclaration et de réponse fournie aux apiculteurs lorsque des événements de santé sont observés dans les ruchers.

Un guichet unique régional est mis en place pour l'ensemble des troubles avec un numéro d'appel et une adresse mail uniques.

Ainsi, tout apiculteur constatant une mortalité ou un affaiblissement de ses colonies sur un de ses ruchers localisé en Bretagne, quels que soient l'événement de santé et le nombre de colonies touchées est invité à le déclarer au guichet unique régional

- En Bretagne : par téléphone, au numéro suivant :

02 44 84 68 84,

ou par mail : declaration-omaa@gtv-bretagne.org

Un vétérinaire diplômé en "Apiculture - pathologie apicole" enregistre les déclarations pour l'OMAA et répond aux apiculteurs. Il note les informations relatives au rucher concerné, consigne les signes cliniques observés par l'apiculteur et oriente la déclaration vers le réseau d'investigation adapté pour déclencher une visite au rucher.

Les données recueillies feront l'objet d'une analyse collective par l'OMAA. Une synthèse anonymée des déclarations et investigations sera présentée chaque année aux organisations sanitaires apicoles.

Info dernière minute : *Aethina tumida*

*Vous avez peut-être vu ou entendu ici ou là, la suspicion de présence du coléoptère *Aethina tumida* en France, vous trouverez ci-dessous la réponse du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation.*

Le petit coléoptère des ruches *Aethina tumida* est un parasite ravageur des colonies d'abeilles présent dans plusieurs pays répartis sur tous les continents.

En Europe, il a été découvert en 2014 dans le sud de l'Italie, sa dissémination est actuellement limitée à la région de la Calabre. L'introduction en France de ce danger sanitaire de première catégorie aurait des conséquences sanitaires et économiques lourdes pour la filière apicole.

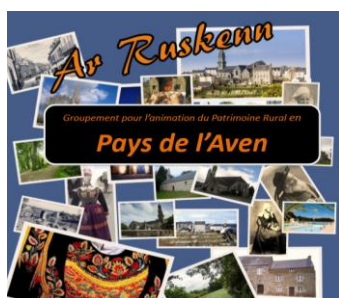
Une suspicion d'*Aethina tumida* a été émise le 17 avril 2018, suite à l'observation d'œufs dans le cadre des contrôles réalisés en laboratoire agréé sur un lot de reines importé d'Argentine. Les analyses réalisées au Laboratoire national de référence de Sophia Antipolis sont non concluantes et le matériel disponible ne permettra pas la réalisation d'analyses complémentaires.

Face à l'incertitude concernant cette suspicion, la Direction générale de l'alimentation (DGAL) a saisi en urgence l'[Anses](#) dont l'avis a été rendu le 3 mai 2018.

En partant de l'hypothèse défavorable que les reines étaient infestées par *Aethina*, les experts ont évalué la probabilité d'introduction et de diffusion d'*Aethina tumida* à partir de ce lot de reines sur le territoire national à « nul à quasi-nul », en raison en particulier des modalités de ré-encageage, parfaitement respectées par l'apiculteur, et rendant très peu probables le transfert d'une femelle adulte d'*Aethina* avec une reine.

Afin d'écartier toutefois tout risque, les ruches ayant introduit une reine issue de ce lot feront l'objet d'une surveillance avec deux inspections réalisées à 1 mois d'intervalle

A noter sur vos agendas



AR RUSKEN : la ruche en breton !

AR RUSKEN est un collectif d'associations ayant pour intérêt commun la mise en valeur du patrimoine rural et des savoirs faire traditionnels du pays de l'Aven qui couvre les communes de Elliant, Melgven, Rosporden, St Yvi, Tourc'h.

Fondé en octobre 2017, ce collectif a vocation à agir autour de la ville de Rosporden, capitale du pays de l'Aven. L'Abeille Finistérienne y est adhérente.

Historiquement, le pays de Rosporden est intimement lié au miel avec la fabrication de chouchen et la présence d'industrie de cirage ; d'où l'idée de lancer une « Fête du miel ».

La date est déjà programmée

le samedi 3 novembre 2018 à Melgven.

Le programme définitif de la journée reste à finaliser mais d'ores et déjà sont prévus dans l'après-midi, de 14h à 19h :

- Marché aux miels avec producteurs locaux
- Vente de chouchen, confiseries au miel
- Ateliers de fabrication de bonbons, de bougies,..
- Concours de pains d'épice
- Troc et puces matériel apicole
- Animations pour les enfants, ...

Un repas sera également prévu le soir suivi d'un Fest-Noz.

Les producteurs de miel et chouchen intéressés par cette journée, et toute personne souhaitant proposer des idées d'animations ou participer en tant que bénévole peut prendre contact avec **Vincent BUON au 06 50 52 19 78.**

Nous vous tiendrons bien évidemment informés de l'avancée de ce projet qui nous l'espérons sera festif et convivial !

La filière apicole en quelques chiffres

Source : France Agrimer

La filière apicole française se caractérise par une grande diversité de ses acteurs, des produits issus de la ruche (miels de crus, miels polyfloraux, pollen, gelée royale, ...) et des modes de commercialisation.

En 2016, 49 840 apiculteurs se sont déclarés auprès de la Direction Générale de l'Alimentation pour un nombre de 1 316 570 ruches.

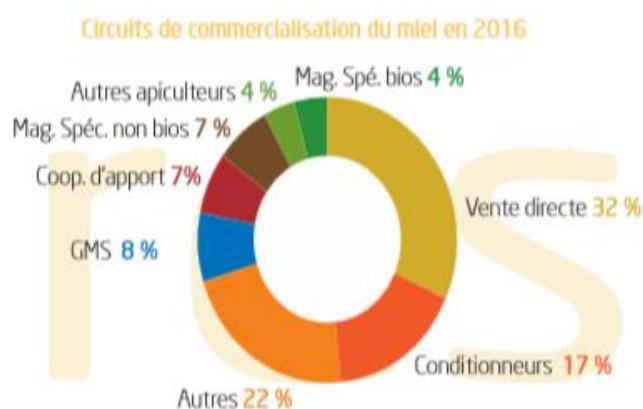
La production annuelle 2016 de miel se chiffre à 16 099 tonnes avec la répartition suivante :

- . 25% pour les apiculteurs ayant moins de 50 ruches
- . 12% - apiculteurs ayant entre 51 et 149 ruches
- . 28% - apiculteurs ayant entre 150 et 399 ruches
- . 35% - apiculteurs ayant plus de 400 ruches

Production par miellée en 2016 : 16 099 tonnes

Toutes fleurs	21,30%
Montagne	7,40%
Forêts	4,20%
Autres polyfloraux	5,90%
Colza	13,90%
Tournesol	10,10%
Acacia	6,20%
Châtaignier	15,20%
Lavande	6,60%
Autres monofloraux	9,30%

Concernant la commercialisation, la GMS représente 10% des volume, la vente directe et les circuits courts 37% des volumes.



Cependant, la production française ne permet pas de couvrir les besoins de la consommation nationale qui se situe autour des 45 000 tonnes.

La France a donc importé plus de 35 600 tonnes en 2016, principalement d'Espagne (20% des volumes), de Chine (14%), d'Ukraine (13%) et d'Argentine (9%).

A noter enfin une part de plus en plus importante d'apiculteurs professionnels qui convertissent leur production en agriculture biologique.

En 2016, la part du Bio dans la production totale de miel était de 12% avec 5.7% des apiculteurs bénéficiant d'une certification en Agriculture Bio.



Conseils de saison

Au mois de Mai, les ruches regorgent d'abeilles, certaines récoltes sont déjà prêtes et l'apiculteur accompagne son cheptel durant ce mois où les fortes chaleurs peuvent alterner avec périodes froides, il faut : **Anticiper l'essaimage.**

De mi-mai à mi-juillet, le risque d'essaimage est accru, notamment si la reine manque de place pour la ponte. Le contrôle des ruches est donc primordial.

Les actions, à court terme sont donc :

- De faire travailler les abeilles en plaçant des nouveaux cadres à bâtir dans le corps, en remplaçant les plus vieux cadres des années passées
- Et/ou d'ajouter une hausse.

On peut aussi procéder à un essaimage artificiel en divisant la ruche tout en équilibrant le couvain et les réserves.

Pour cela, choisir une **colonie populeuse** (7 à 8 cadres de couvain).

La technique la plus simple est d'ensuite de prélever dans la ruche mère : 1 cadre de couvain ouvert avec des œufs et les nourrices + 1 cadre de couvain fermé + 1 cadre de nourriture (miel et pollen), le tout recouvert d'abeilles, sans la reine.

Placer les cadres dans une ruchette avec partition pour contenir la chaleur du couvain et nourrir la colonie au sirop dilué à 25%.

Déplacer la ruchette sur un autre rucher à plus de 3km ou la placer fermée dans une cave au frais pendant 3 jours (afin de désorienter les abeilles) avant de la repositionner dans le rucher.

Laisser faire la nature et **surtout ne toucher à rien pendant un mois.**

Passé ce délai, vous pouvez contrôler la présence d'une nouvelle reine et d'œufs. A ce stade, rajouter un cadre de cire gaufrée à bâtir et surveiller régulièrement l'évolution de la colonie.



Le mois de Mai voit également la fin de la floraison du colza et la nécessité de récolter ce miel de printemps qui peut cristalliser rapidement.

Pour retirer les hausses, il faut s'assurer que le miel soit suffisamment sec : moins de 18 % d'humidité. Les abeilles par leur ventilation assèchent le miel. En principe, lorsqu'il est suffisamment sec, elles operculent les cellules. Dans notre département, on peut donc considérer que le miel est en dessous de **18 % d'humidité quand 80% des cellules de la hausse sont operculées.**



L'Abeille Finistérienne publie les annonces de ses adhérents mais décline toute responsabilité sur l'état sanitaire des colonies qui reste sous l'entière responsabilité du vendeur et de l'acheteur.

VENDS :

- . 1 Bac à désoperculer - 250 €



- . 60 Trappes à pollen neuves - 20€ pièce
- . 100 Nourrisseurs fabrication maison – 15€ pièce
- . Crémaillères d'écartement 9 10 12 cadres et crampons – 60 € le lot

Contactez Monsieur Alain MANCHEC (Plogonnec)
au 06 32 88 21 88